Mairie de Varambon

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VARAMBON
Séance du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à vingt heures, se sont réunis en séance ordinaire les membres du Conseil Municipal, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne CHOLVY, le Maire.

Etaient présents : Anne CHOLVY, Jean-Claude DURUAL, Christine SORNAY, Sylvia AGNIEL, Yoann ARCHENY, Gabrielle CORVOISIER, Agnès COUDRIN, Henri de BOISSIEU, Ignace DI FILIPPO, Elisabeth ELLUL, Michel GAUTHIER, Sandrine LHERMET, Mélanie MOGUET, Gilles VERROT.

Absent excusé : Jacques OZIEL (pouvoir à Gilles VERROT).

Date de convocation : 13 avril 2026
Secrétaire de séance : Christine SORNAY

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 20 mars 2026 : adopté à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL :

➢ **Création d'un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural** :

Madame le Maire explique qu'il convient de créer un poste pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire agent technique polyvalent en milieu rural, à temps complet

Elle précise que le poste permet de recruter un agent contractuel à 35h00 pour une durée de 12 mois et que la rémunération est fixée sur l'indice brut 430 / indice majoré 385 rattachée à l'échelle indiciaire C2 de la filière technique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour la création du poste d'agent technique polyvalent en milieu rural.

CCRAPC :

➢ **Modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC) :**

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal leur approbation suite à la modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon (CCRAPC).

Elle explique que cette modification vise à permettre à la communauté de communes d'exercer des compétences déléguées par une autre collectivité territoriale ou un établissement public, notamment la Région Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre de conventions de délégation de compétence.

Madame le Maire précise que cette évolution statutaire est nécessaire pour sécuriser juridiquement l'exercice des compétences en matière de mobilités (mobilités partagées, solidaires, actives et transport à la demande).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la modification des statuts de la Communauté de Communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

FINANCES :

- **Devis COLAS pour caniveau :**

Monsieur le 1er Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise COLAS, relatif à la réfection du caniveau rue de la Pompe.

Il précise que les travaux sont pris en charge par la Communauté de Communes Rives de l'Ain et Pays du Cerdon (CCRAPC) pour un caniveau en béton.

L'architecte des bâtiments de France préconise un caniveau en pavés, il y a donc un reste à charge de 15 918,00 euros TTC pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, valide le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 15 918,00 euros € TTC

BUDGET :

- **Approbation du compte de gestion 2025 Budget CCAS :**

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le budget CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a été dissous le 31 décembre 2025.

Elle explique aux conseillers municipaux que le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière du Service de Gestion Comptable de Montluel, ce document retrace l'ensemble des opérations budgétaires (dépenses et recettes), présentation analogue au compte administratif de la commune.

L'assemblée délibérante peut ainsi constater la stricte concordance des deux documents et s'assurer de la concordance des écritures comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte de gestion 2025 du budget CCAS.

- **Approbation du compte administratif 2025 - Budget CCAS :**

Monsieur Jean-Claude DURUAL est désigné pour présider l'approbation du compte administratif, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ; Madame le Maire se retire de la séance.

Il indique que le compte administratif 2025 du budget CCAS se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT	**Prévu**	**Réalisé**
Recettes	2378.85 €	2378,85 €
Dépenses	1000,00 €	1000,00 €
Résultat de l'exercice 2025		**1378.85 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif 2025 du budget CCAS faisant apparaître un excédent de clôture de 1 378,85 € en section de fonctionnement.

- **Affectation des résultats 2025 - Budget CCAS** :

Madame le Maire rappelle au Conseil que le CCAS a été dissous le 31/12/2025 et que le résultat est reversé au budget principal.

Elle propose d'affecter l'excédent de fonctionnement au budget principal, compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », à hauteur de 1 378,85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour l'affectation des résultats 2025 du budget CCAS.

➢ **Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget annexe assainissement :**

Madame le Maire informe le conseil municipal que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Elle explique que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Elle indique que le Maire ne peut voter sa propre comptabilité et qu'elle se retire de la séance ; Monsieur Jean-Claude DURUAL est élu afin de présider le vote du CFU 2025 du budget assainissement.
Monsieur Jean-Claude DURUAL présente et résume le CFU comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	33 708,00 €	70 665,36 €	104 373,36 €
	Recettes réalisées	33 708,00 €	42 660,47 €	76 368,47 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	107 874,78 €	56 134,68 €	164 009,46 €
	Dépenses réalisées	36 441,57 €	52 087,39 €	88 528,96 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	- 2 733,57 €	- 9 426,92 €	- 12 160,49 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	74 166, 78 €	- 14 530,68 €	59 636,10 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	71 433,21 €	- 23 957,60 €	47 475,61 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	71 433,21 €	- 23 957,60 €	47 475,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte financier unique 2025 du budget annexe assainissement.

- **Affectation des résultats 2025 - Budget annexe assainissement** :

Madame le Maire rappelle au Conseil que la compétence assainissement est transférée à la CCRAPC en date du 1er janvier 2026 et que le résultat est reversé au budget principal avant d'être transféré à la CCRAPC.

Elle propose d'affecter le déficit de fonctionnement 2025 au budget principal, compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », à hauteur de 23 957,60 € et de reporter l'excédent de l'investissement 2025 au budget principal, compte 001 « Résultat d'investissement reporté » à hauteur de 71 433,21 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour l'affectation des résultats 2025 du budget annexe assainissement.

- **Transfert des résultats du budget Eau et Assainissement vers la CCRAPC** :

Madame le Maire rappelle au Conseil que la compétence assainissement est transférée à la CCRAPC en date du 1er janvier 2026 et que le résultat est reversé à la communauté de communes.

Elle reprend les résultats de clôture du budget eau et assainissement qui ont été affectés au budget principal pour l'exercice 2025 :
Section de fonctionnement : déficit de 23 957,60 euros
Section d'investissement : excédent de 71 433 .21 euros

Elle explique que la CCRAPC dispose de deux budgets distincts et que la clé de répartition sera la suivante entre l'Eau et l'Assainissement :
Résultat de clôture section de fonctionnement : 0 % pour EAU, 100 % pour ASSAINISSEMENT
Résultat de clôture section d'investissement : 0 % pour EAU, 100 % pour ASSAINISSEMENT

Au vu de ces éléments, les résultats budgétaires doivent être transférés comme suit :

Au budget EAU de la CCRAPC :
Section de fonctionnement : Excédent ou déficit à reverser : 0
Section d'investissement : Excédent ou déficit à reverser : 0

Au budget ASSAINISSEMENT de la CCRAPC
Section de fonctionnement : déficit à reverser : 23 957,60 euros
Section d'investissement : Excédent à reverser : 71 433,.21 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour le transfert des résultats tels qu'exposé ci-dessus.

- **Vote du Compte Financier Unique (CFU) 2025 – Budget principal :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Elle explique que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Elle indique à nouveau que le Maire ne peut voter sa propre comptabilité et qu'elle se retire de la séance ; Monsieur Jean-Claude DURUAL est élu afin de présider le vote du CFU 2025 du budget principal.

Monsieur Jean-Claude DURUAL présente et résume le CFU comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	136 055,87 €	386 052,70 €	522 108,57 €
	Recettes réalisées	116 553,09 €	397 391,89 €	513 944,98 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	70 182,66 €	398 297,92 €	468 480,58 €
	Dépenses réalisées	70 169,83 €	348 902,80 €	419 072,63 €
	Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	46 383,26 €	48 489,09 €	94 872,35 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	- 65 873,21 €	12 245,22 €	- 53 627,99 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	- 19 489,95 €	60 734,31 €	41 244,36 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 19 489,95 €	60 734,31 €	41 244,36 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte financier unique 2025 du budget principal.

- **Affectation des résultats 2025 - Budget principal** :

Madame le Maire rappelle au Conseil que le CFU 2025 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 60 734,31 € et un déficit d'investissement de 19 489,95 €, soit un résultat excédentaire cumulé de 41 244,36 €.

A ces résultats, sont ajoutés les résultats du budget CCAS et du budget annexe assainissement :

- un excédent de fonctionnement de 18 665,61 € décomposé comme suit : 41 244,36 € (budget principal) + 1 378,85 € (budget CCAS) – 23 957,60 € (budget assainissement)
- un excédent d'investissement de 51 943,26 € décomposé comme suit : 71 433,21 € (budget assainissement) – 19 489,95 € (budget principal), soit 51 943,26 €

Madame le Maire propose d'affecter18 665,61 €, excédent de fonctionnement 2025 au compte 002 « Résultat de fonctionnement reporté », d'affecter 19 489,95 € au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » correspondant au besoin de financement et d'affecter 51 943,26 € au compte 001 « Résultat d'investissement reporté ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour l'affectation des résultats 2025 du budget principal.

- **Vote des taux des taxes directes locales 2026** :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que conformément aux dispositions du code général des impôts (CGI), le conseil municipal vote chaque année le taux des taxes directes locales.

Compte tenu du contexte social et financier, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les impôts locaux en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, maintien les taux de l'année 2025 des taxes directes locales 2026.

➢ **Approbation du budget primitif 2026 – Budget principal :**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2026 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	437 465,61 €	437 465,61 €
Investissement	181 362,38 €	181 362,38 €
Total 2026	**618 827,99 €**	**618 827,99 €**

Elle précise que le budget primitif est équilibré à 437 465,61 € en fonctionnement et à 181 362,38 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, vote le budget primitif 2026 du budget principal tel que notifié ci-dessus.

COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES :

Madame le Maire explique qu'il convient de désigner au moins 1 délégué aux commissions.
A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal a décidé de ne pas procéder au scrutin secret. Le membre intéressé se propose et le conseil municipal procède à sa nomination.
Madame le Maire précise que la délégation est valable pour la durée du mandat.

COMMISSIONS COMMUNALES :

COMMISSIONS	CE QUE CELA IMPLIQUE	NOMS DES ELUS DÉLÉGUÉS	NOMS DES NON ELUS
FINANCES / BUDGET sous la responsabilité du Maire	Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Budgets primitifs, décisions modificatives, comptes administratifs) – Examen des demandes de subventions des associations – Gestion de la dette et des emprunts.	Jean-Claude DURUAL Christine SORNAY Gabrielle CORVOISIER Mélanie MOGUET Henri DE BOISSIEU	
PERSONNEL COMMUNAL / AFFAIRES SOCIALES sous la responsabilité du Maire	Gestion du personnel communal : entretien d'embauche - entretien professionnel annuel - congés - horaires - rémunération - suivi des activités des salariés communaux.	Jean-Claude DURUAL Gilles VERROT : suivi de l'agent de l'atelier Elisabeth ELLUL : suivi des agents de l'école	
URBANISME ET PLU sous la responsabilité du Maire	Vérification des demandes d'autorisation d'urbanisme avec Anne et Maryse - Récolement après DAACT - Elaboration et coordination des éventuelles révisions du PLU. Dans l'idéal, un référents par zone (Village, Magdeleine, Hameaux)	Jean-Claude DURUAL Christine SORNAY Gilles VERROT Mélanie MOGUET Henri DE BOISSIEU Agnès COUDRIN	

VOIRIE/TRAVAUX/SECURITE sous la responsabilité de Jean-Claude DURUAL, 1er Adjoint au Maire	Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des infrastructures - Programmation des travaux d'entretien des routes communales – Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement, …) – Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, …) – Numérotation et dénomination des voies Interface concernant l'assainissements avec la Communauté de Communes.	Jacques OZIEL (Génie civil) Agnès COUDRIN (sécurité)	En appui pour repérage et suivi des travaux sur les chemins communaux : Jean-Jacques BAILLY / André PERRIER / Philippe CLERCX / Jean-Pierre BERNARD
BATIMENTS MUNICIPAUX sous la responsabilité de M. Yoann ARCHENY, conseiller municipal	Programmation des travaux afférents aux bâtiments communaux (Mairie, Salle des Fêtes, Logements en location, Clos des Brotteaux)- Suivi des locations des logements communaux impasse du Foyer rural et Rue du Chateau - Suivis des devis et travaux des entreprises concernant les réparations sur les bâtiments - Suivi de la bonne marche des équipements mis à disposition à la salle des fêtes et au Clos des Brotteaux (appareillages, chauffage/clim salle des fêtes, mise hors gel du Clos, des WC publics vers l'auberge et au city stade, etc.) - Vérification périodique des installations sportives et de loisirs communaux (city stade, stade de foot, parcours sportif).	Jean-Claude DURUAL Christine SORNAY Henri DE BOISSIEU Sylvia AGNIEL (suivi des installations sportives et de loisirs)	
COMMUNICATION / EVENEMENTIEL / GESTION DE L'EQUIPEMENT INFORMATIQUE **s**ous la responsabilité de Christine SORNAY, 2ème Adjointe au Maire	Bulletin Municipal - rencontres citoyennes, réunions d'informations publiques - Interface avec les associations de Varambon (calendrier des manifestations) - Site internet, appli Panneau Pocket, page Facebook officielle, panneaux d'affichages communaux (Mairie/Magdeleine) - Interface avec la commission communication de la Communauté de Communes. Gestion du parc informatique et télécommunications de la Mairie et de l'Ecole.	Jacques OZIEL Elisabeth ELLUL Michel GAUTHIER (pour panneaux d'affichages) Gilles VERROT (pour parc informatique)	

AFFAIRES SCOLAIRES - CONSEIL ECOLE sous la responsabilité du Maire	Conseil d'école avec l'équipe enseignante et les parents d'élèves délégués : une fois/trimestre à 17H00 - Gestion de la cantine scolaire et du personnel scolaire (ATSEM/Cantinier/Ménage) au quotidien - Gestion des fournitures scolaires et des commandes des produits d'entretien pour l'école.	Sandrine LHERMET Sylvia AGNIEL Michel GAUTHIER	Les 2 enseignantes + 2 délégués de parents d'élèves
ENVIRONNEMENT - FLEURISSEMENT sous la responsabilité de Sylvia AGNIEL et de Sandrine LHERMET, conseillères municipales	Gestion des questions relatives aux espaces verts communaux - Préservation et valorisation des zones remarquables de la commune - Valorisation du patrimoine historique. Pilotage du Comité de fleurissement en lien avec les bénévoles.	Jean-Claude DURUAL Henri DE BOISSIEU Agnès COUDRIN	Maryse BERNARD Véronique CLERCX Brigitte BERNARD Gaëlle BOUVIER Michel FLOQUET Solange ROQUE
CIMETIERE sous la responsabilité de Ignace DI FILIPPO, conseiller municipal	Suivi des concessions funéraires, suivi du règlement intérieur, aménagement paysager du cimetière en corrélation avec la commission fleurissement. Organisation des commémorations (8 mai, 14 juillet et 11 novembre) avec l'achat de gerbe, pose des drapeaux.	Elisabeth ELLUL Agnès COUDRIN Sylvia AGNIEL	pour entretien et fleurissement : appel à bénévoles
Commission d'Appel d'Offres (CAO) sous la responsabilité du Maire	La Commission d'Appel d'Offres est l'organe obligatoire chargé d'examiner les candidatures et les offres de services ou de travaux, et à l'issue, d'attribuer les marchés publics (de services ou de travaux).	Titulaires : Jean-Claude DURUAL / Christine SORNAY / Mélanie MOGUET Suppléants : Elisabeth ELLUL / Yoann ARCHENY / Michel GAUTHIER / Henri DE BOISSIEU	
LOCATIONS DES LIEUX FESTIFS COMMUNAUX sous la responsabilité de Mélanie MOGUET, conseillère municipale	Gestion des réservations de la salle des fêtes et du Clos des Brotteaux en lien avec le secrétariat de mairie - Etats des lieux entrée / sortie / récupération et restitution des cautions lors des locations - Inventaire régulier et gestion des fournitures : vaisselles, produits et matériel d'entretien, etc…	Sylvia AGNIEL Elisabeth ELLUL Anne CHOLVY	
ARMEES / DEFENSE sous la responsabilité de Ignace DI FILIPPO, conseiller municipal	Affaires Militaires - Commémorations	Jacques OZIEL	
AMBROISIE / FRELONS sous la responsabilité de Henri DE BOISSIEU, conseiller municipal	Gestion des signalements Ambroisie et Frelons sur la commune - Gestion des bénévoles		Référents : Titulaire : Gilles GABASIO, suppléant : Philippe CLERCX / André PERRIER / Jean-Jacques BAILLY / Jean-Pierre BERNARD

Comité National de l'Action Sociale (CNAS) sous la responsabilité du Maire	Comité National d'Action Sociale - Association qui offre des prestations sociales aux agents des collectivités territoriales en France. Action sociale des salariés communaux.	Anne CHOLVY pour la commune	Maryse MAURER pour le personnel communal

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES

COMMISSIONS	CE QUE CELA CONCERNE	DÉLÉGUÉ(S) TITULAIRE(S)	DÉLÉGUÉ(S) SUPPLÉANT(S)
Syndicat Intercommunal de l'Energie et de l'E-Communication de l'Ain SIEA	Concerne le réseau électrique public, le raccordement à la fibre et l'éclairage public.	Jacques OZIEL	Yoann ARCHENY Anne CHOLVY
Syndicat de la Rivière d'Ain Aval et de ses Affluents SR3A	Gère la ressource en eau, il préserve et restaure les rivières et les milieux aquatiques, il réduit les inondations et protège la biodiversité.		Sandrine LHERMET
Schéma de Cohérence Territorial du Syndicat mixte Bugey Côtière Plaine de l'Ain SCOT BUCOPA	Le SCoT BUCOPA définit, pour ce territoire, la stratégie et le cadre réglementaire de l'ensemble des politiques publiques à horizon 2030 en matière d'habitat, de développement économique, de commerces, de services, de mobilité, de transition énergétique, d'agriculture, et de tourisme.	Anne CHOLVY	Gilles VERROT
Syndicat Intercommunales des Eaux Potables des Rives de l'Ain Pays du Cerdon (en lien avec le SIEAVR) SIEPRA	Gestion du captage, du traitement et de la distribution de l'eau potable.	Christine SORNAY Agnès COUDRIN	Michel GAUTHIER Mélanie MOGUET
REFERENT ASSAINISSEMENT - VOIRIES	Gestion du transfert de compétence Assainissement / Programmation des travaux de voiries.	Jean-Claude DURUAL	
PLAN PAYSAGE	Aménagement de l'espace, cadre de vie, équilibre du bassin de vie et de la mutualisation.	Gilles VERROT	
REFERENTS AGRICOLE / PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL PAT	Projet Alimentaire du Territoire - Gestion des surfaces agricoles - Accompagnement des agriculteurs/viticulteurs du territoire.	Agnès COUDRIN	

Groupement d'Intérêt Public GIP CERDON VALLEE DE L'AIN	Groupement d'Intérêt Public (Tourisme).	Christine SORNAY	
CAO - CDSP	Commission d'appel d'offres et de délégation de service publique intercommunale.	Anne CHOLVY	
CIID	Commission intercommunale des impôts directs (locaux professionnels, biens divers et bâtiments industriels).	Gabrielle CORVOISIER Elisabeth ELLUL Agnès COUDRIN	
CLECT	Commission locale d'évaluation des charges transférées.	Gabrielle CORVOISIER	
PORTAGE DE REPAS A DOMICILE		Anne CHOLVY	
REFERENT MOBILITE	Covoiturage, etc…	Anne CHOLVY	
AFFAIRES SCOLAIRES - PROJET EDUCATIF DU TERRITOIRE PEDT	Gestion des crèches, des périscolaires, des Centres de loisirs, de tout ce qui touche à l'enfance, la jeunesse. Journée "sur un air de Famille", travail avec la CAF, la MSA…	Mélanie MOGUET	
CONSEIL ADMINISTRATION EPHAD PONT D'AIN		Anne CHOLVY Sylvia AGNIEL	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, désigne les délégués des commissions comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Un projet d'étude permettant d'améliorer le site internet de la commune va être mis en place à partir d'octobre 2026.
- Une réunion va être demandée avec des représentants de la SEMCODA au sujet de l'insalubrité du local poubelles.

👍👍👍👍👍